

Vol 10 (2011)

γενεήσθαι. μνησύναι οὐκ ἀὶ μετοίκων τέ τινων καὶ ἀκο-
λουθῶν περὶ μὲν τῶν Ἑρμῶν οὐδέν, ἄλλων δὲ ἀγαλμάτων
KENTRON EΛΛΗΝIKHΣ KAI POMAΪKHΣ APXAIOTHTOS • ΕΘΝΙΚΟΝ ΙΔΡΥΜΑ ΕΡΕΥΝΩΝ
CENTRE DE RECHERCHE DE L'ANTIQUE GRECQUE ET ROMAINE ποιεῖται ἐν
FONDATION NATIONALE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE οἰκίαις ἐφ' ὅβρετον καὶ τὸν Ἀλκιβιάδην ἐπηγῶντο. καὶ
αὐτὰ ὑπολαμβάνοντες οἱ μάλιστα τῷ Ἀλκιβιάδῃ ἀχθόμενοι
ἐμποδῶν ὄντι σφίσι μὴ αὐτοῖς τοῦ δήμου βεβαίως προεστάναι,
καὶ νομίσαντες, εἰ αὐτὸν ἐξελάσειαν, πρῶτον ἂν εἶναι, ἐμεγά-
λυνον καὶ ἐβόων ἐπὶ δήμῳ καταλύσει τά τε μυστικά καὶ
ἡ τῶν Ἑρμῶν τιμὴ ἐκλείνεται. ἤ αὐτῶν ὅτι οὐ
μετ' ἐκείνου ἐπράχθη, ἐπιλέγοντες τεκμήρια τὴν ἄλλην αὐτοῦ
ἐς τὰ ἐπιτηδεύματα οὐ δημοτικὴν παρανοοῖαν. ὁ δ' ἐν τε
τῷ παρόντι προσηγορεύεται ὡς ἀπὸ τοῦ ἑλληνικοῦ καὶ ἑτοιμῶς ἦν
AND ROMAN WORLD • CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DU MONDE GREC ET ROMAIN • BEITRÄGE ZUR GESCHICHTE
DER GRIECHISCHEN UND RÖMISCHEN WELT πρὶν ἐκπελεῖν καὶ τὸν ἀπὸ τῆς ἀσασμένους ἦν (ἥδη
γὰρ καὶ τὰ τῆς παρασκευῆς ἐπεπορίστω), καὶ εἰ μὲν τούτων
τι εἴργαστο, δίκην δοῦναι, εἰ δ' ἀπολυθείη, ἄρχει. καὶ
ἐπεμαρτύρητο μὴ ἀπόντος περὶ αὐτοῦ διαβολὰς ἀποδέχεσθαι,
ἀλλ' ἥδη ἀποκτείνειν, εἰ αὐτὸν οὐκ ὅτι σωφρονέστερον εἴη
10 μὴ μετὰ τοιαυτῆς αἰτίας, ἀλλὰ διαγνώσῃ, πέμπειν αὐτὸν ἐπὶ
τοσούτῃ στρατεύματι. οἱ δ' ἔχθροι δεδιότες τὸ τε στρατεύματι
μὴ εὖνον ἔχρη, ἦν ἥδη ἀγωνίζηται, ὃ τε δῆμος μὴ μαλα-
κίζηται θεραπεύον ὅτι δι' ἐκείνου οἱ τ' Ἀργεῖοι ξυνεστράτευσον
καὶ τῶν Μαντινέων τινές, ἀπέτρεπον καὶ ἀπέσπευδον, ἄλλους
ρήτορας ἐνιέντες οἱ ἐλεγον οὐκ ἔστι μὲν πλεῖν αὐτὸν καὶ μὴ
AΘΗΝΑ 2011 κατασχεῖν τὴν ἐκείνου δύναμιν. οἱ δὲ διὰ τὴν ἐκείνου δύναμιν
DIFFUSION DE BOCCARD - 11, RUE DE MEDICIS, 75006 PARIS ἔσθαι ἐν ἡμέραις
ρήταις, βουλόμενοι ἐκ μελίσσων διαβολῆς, ἦν ἐμελλον ῥῶον
αὐτοῦ ἀπόντος ποιεῖν, μετάπεμπτον κομισθέντα αὐτὸν ἀγω-
νίσασθαι. καὶ ἔδοξε πλεῖν τὸν Ἀλκιβιάδην.

Μετὰ δὲ ταῦτα θέρουτος μεσοῦντος ἥδη ἡ ἀναγωγὴ ἐγγίγνεται

doi: [10.12681/tekmeria.267](https://doi.org/10.12681/tekmeria.267)

PSOMA, S., & ZANNIS, A. G. (2011). Ichnai et le monnayage des Ichnéens. *Tekmeria*, 10, 23–46.
<https://doi.org/10.12681/tekmeria.267>

Ichnai et le monnayage des Ichnéens

Des monnaies d'argent datant du premier quart du Ve siècle ont été attribuées, en fonction de leur ethnique, *Ichnaion*, à la ville d'Ichnai, située en Bottiée à l'ouest du fleuve Axios. L'attribution de ce monnayage à Ichnai a constitué pour certains historiens modernes un argument à l'appui de la non-annexion de cette ville et de sa voisine région de Mygdonie par les rois Téménides avant 480. Notre intention est de revoir l'ensemble de la documentation relative à cette ville et aux particularités que présente le monnayage d'argent qui lui avait été attribué.

La cité d'Ichnai

Selon Hérodote, la ville d'Ichnai, comme sa voisine Pella, était située en Bottiée.¹ Elle était comprise entre le fleuve et le littoral du golfe théрмаïque, dans une étroite bande de terre descendant le long de l'Axios jusqu'à la mer. Pour Thucydide (2.99.4), cette bande de terre faisait partie de la Péonie et fut annexée par les Macédoniens, qui établirent également leur royauté en Bottiée. Le rapprochement des textes d'Hérodote et de Thucydide nous permet de supposer qu'avant son

* S. Psoma: Université d'Athènes, Département d'Histoire, Panepistimioupolis, 15784 Zo-graphou (spsoma@otenet.gr). A.G. Zannis: Université d'Ioannina (azannis1@yahoo.gr). Les auteurs souhaitent remercier vivement M. B. Hatzopoulos et M. Zahrnt, qui ont lu et commenté leur manuscrit.

1. Hdt. 7.123-124: Ἀπὸ δὲ Αἰνείης, ἐς τὴν ἐτελεύτων καταλέγων τὰς πόλεις, ἀπὸ ταύτης ἦδη ἐς αὐτὸν τε τὸν Θερμαῖον κόλπον ἐγίνετο τῷ ναυτικῷ στρατῷ <ὁ> πλόος καὶ γῆν τὴν Μυγδονίην, πλέων δὲ ἀπίκετο ἔς τε τὴν προειρημένην Θέρμην καὶ Σίνδον τε πόλιν καὶ Χαλέστρην ἐπὶ τὸν Ἄξιον ποταμόν, ὃς οὐρίζει χώρην τὴν Μυγδονίην τε καὶ Βοττιαίδα, τῆς ἔχουσι τὸ παρὰ θάλασσαν, στεινὸν χωρίον, πόλεις Ἰχναί τε καὶ Πέλλα. (124) Ζέρξης δὲ καὶ ὁ πεζὸς στρατὸς ἐπορεύετο ... δὲ διὰ τῆς Παιονικῆς καὶ Κρηστωνικῆς ἐπὶ ποταμὸν Χείδωρον, ὃς ἐκ Κρηστωναίων ἀρξάμενος ῥέει διὰ Μυγδονίης χώρας καὶ ἐξιεῖ παρὰ τὸ ἔλος τὸ ἐπ' Ἀξίῳ ποταμῷ.

annexion par les rois de Macédoine, Ichnai, en jugeant par sa situation, était une ville maritime de la Bottiée se trouvant soit en Basse Péonie soit dans la sphère d'influence immédiate de l'état puissant des Péoniens. Rappelons que durant l'époque archaïque, ces derniers avaient étendu leur contrôle sur les régions limitrophes du cours de l'Axios, en Emathie, en Piérie et en Mygdonie également (Str. 7 fr. 38 et 41, Polyb. 23.10.4, cf. Plin. 4.35). Selon Hatzopoulos, Ichnai faisait partie de la Basse Péonie et elle était un établissement greco-barbare.² Des grammairiens romains comme Aelius Herodianos et des lexicographes tardifs comme Etienne de Byzance nomment Ichnai comme ville de Macédoine et renvoient à Hérodoté.³ Pour Hesychios, suivi par la Suda et Pseudo Zonaras, *Ichnaie chora* est synonyme de la Macédoine.⁴ Hesychios livre des informations sur l'oracle d'Apollon à Ichnai et le culte local de Thémis; selon Strabon, *Ichnaia* fut une épiclese de Thémis en Thessalie.⁵ Etienne de Byzance, qui suit Eratosthène et Philétas, note l'existence

2. M. B. Hatzopoulos, *Macedonian Institutions under the Kings* («Μελετήματα» 22; Athènes 1996) 106-107, 171 n. 1, 172. Pour les Péoniens, voir A. G. Zannis, *Le pays entre le Strymon et le Nestos du VIIe au IVe siècle av. J.-C.* (Thèse sous presse soutenue à l'Université de Lausanne, 2006).

3. Hdn., PC III 1, 326: Ἰχναί. πόλις Μακεδονίας. Ἡρόδοτος ἐβδόμη (c. 123). Ἐρατοσθένης δὲ Ἀχνας αὐτὴν φησι. Φιλητᾶς δὲ ἄλλην φησὶ διὰ τοῦ α. ἔστι καὶ ἑτέρα ἐξ αὐτῆς πόλις; cf. *Περὶ ὀρθογραφίας* III 2, 527: Ἰχναί. πόλις Μακεδονίας. Ἡρόδοτος ἐβδόμη (c. 123). Ἐρατοσθένης δὲ Ἀχνας αὐτὴν φησι. Φιλητᾶς δὲ ἄλλην φησὶ διὰ τοῦ α. τὸ ἐθνικὸν Ἰχναῖος καὶ Ἰχναία ἢ Θέμις; Et. Byz. s.v. Ἰχναί, πόλις Μακεδονίας. Ἡρόδοτος ἐβδόμη. Ἐρατοσθένης δὲ Ἀχνας αὐτὴν φησι. Φιλητᾶς δὲ ἄλλην φησὶ διὰ τοῦ α. τὸ ἐθνικὸν Ἰχναῖος καὶ Ἰχναία ἢ Θέμις. διωκομένη γὰρ ὑπὸ τοῦ Διὸς κατελήφθη ἐν τοῖς τῶν Ἰχναίων τόποις, καὶ ἀπὸ τοῦ διωχθῆναι κατ' ἴχνος ὠνομάσθη. ἔστι καὶ ἑτέρα τῆς ἀνατολικῆς πόλις.

4. Hsch. s.v. Ἰχναίην χώραν (1154): τὴν Μακεδονίαν, ἔνθα τὸ μαντεῖον ὁ Ἀπόλλων κατέσχε, καὶ τιμᾶται Ἰχναίη Θέμις (H. Hom., *Apoll.* 94); Suda s.v. Ἰχναίη. ἢ Μακεδονία (cf. Zon., *Lexicon* 1135).

5. Str. 9.5.14: τῆς Θετταλιώτιδος... καὶ Ἰχναί, ὅπου ἡ Θέμις Ἰχναία τιμᾶται. H. Hom., *Apoll.* 92-97: θεαὶ δ' ἔσαν ἐνδοθι πᾶσαι | ὅσαι ἄρισται ἔσαν, Διώνη τε Ῥεῖη τε | Ἰχναίη τε Θέμις καὶ ἀγαστονος Ἀμφιτρίτη, | ἄλλαι τ' ἀθάναται, νόσφιν λευκωλένου Ἥρης. Lyc., *Alex.* 129-131: κείνός σε, Γουνεὺς ὥσπερ, ἐργάτης δίκης, | τῆς θ' Ἥλιου θυγατρός Ἰχναίας βραβεύς, | ἐπεσβολήσας λυγρὰ νοσφιῇ γάμων, | λίπτοντα κάσσης ἐκβαλὼν πελειάδος. *Scholia in Lycophronem* 129: Ἰχναία ἢ Θέμις· διωκομένη γὰρ ὑπὸ τοῦ Διὸς κατελήφθη ἐν τοῖς τῶν Ἰχναίων τόποις. ἢ ἀπὸ τοῦ διωχθῆναι κατ' ἴχνος ὠνομάσθη. Ἰχναί θυγάτηρ δὲ τοῦ Ἥλιου Θέμις, διότι καὶ αὐτὴ πάντα ἐφορᾷ καὶ πάντα ἐπακούει (λ 109) οὐ γενεαλογῶν εἶρηκεν (marg. Coislin) ὅθεν καὶ Ἰχναία διὰ τὸ κατ' ἴχνος τῶν ἀνθρώπων πορεύεσθαι δίκην ἡλίου. ἢ διὰ τὸ λαμπρύνειν τοὺς αὐτὴν κεκτημένους (Τ). Ἰχναία ἢ Θέμις καὶ Ἥλιου θυγάτηρ, διότι καὶ αὐτὴ πάντα ἐφορᾷ καὶ πάντα ἐπακούει (λ 109) οὐ γενεαλογῶν εἶρηκεν (marg. Coislin) ὅθεν καὶ Ἰχναία διὰ τὸ κατ' ἴχνος καὶ κατὰ πόδα τῶν

d'une ville de ce même nom en Thessaliotie (*s.v.* Achnai)⁶ et d'une fondation macédonienne en Mésopotamie.⁷ Selon le Scholiaste de Lycophron le nom de la ville provient d'une épiclese de Thémis, la fille d'Hélios, qui, poursuivie par Zeus, fut rattrapée par lui dans les territoires des Ichnéens.⁸ Une autre explication est également notée par le même scholiaste d'*Alexandra* de Lycophron, en relation cette fois-ci avec Thémis comme déesse de la justice.⁹ L'ethnique de la cité de Macédoine fut *Ichmaios*, comme nous l'apprennent les sources littéraires et nous le confirment les inscriptions.¹⁰ L'ethnique est également utilisé comme nom propre dans un acte de vente de la cité d'Amphipolis datant de la seconde moitié du IIIe siècle.¹¹

ἀνθρώπων ἔπεσθαι καὶ λάμπειν δίκην ἡλίου. ἢ διὰ τὸ λαμπρύνειν τοὺς αὐτὴν κεκτημένους (T). AG 9.405 (Diod., *Epigr.*): Ἀδρήστεϊά σε δῖα καὶ ἰχναίη σε φυλάσσοι | παρθένος, ἡ πολλοὺς ψευσαμένη, Νέμεσις.

6. Et. Byz. *s.v.* Ἀχναί (152) πόλις Θεσσαλίας. ἐντεῦθεν ἦν Κλεοδάμας ὁ περὶ ἱππικῆς καὶ πωλοδαστικῆς γράψας. ἔστι καὶ πόλις Βοιωτίας. ὁ πολίτης Ἀχναῖος; Et. Byz. *s.v.* Ἰχναί (*supra* n. 3). Cf. aussi L. Robert, «Sur quelques ethniques», *Hellenica* II 1946, 86-87. A propos de cette ville, connue également par Strabon (9.5.14), voir J.-Cl. Decourt, Th.H. Nielsen, B. Helly *et al.*, «Thessaly», M. H. Hansen – Th. H. Nielsen (éds.), *An Inventory of Archaic and Classical Poleis* (Oxford 2004) 678 n. 4 (non localisée).

7. L. Robert, *Ethniques* (*supra* n. 6) 86 n. 4, 87; V. Tschirikower, *Die hellenistischen Städtegründungen von Alexander dem Grossen bis auf die Römerzeit* (Lipsie 1927) 86; A. Boudroukis, *Recherches sur la toponymie, la topographie et l'histoire des fondations macédoniennes du Proche Orient hellénistique* (Thèse inédite soutenue à l'EPHE, IVe section, février 2004).

8. Cf. *supra* n. 4. Voir aussi J. N. Kalléris, *Les anciens Macédoniens: étude linguistique et historique* I-II (Athènes 1954, 1976) 197, avec tous les témoignages sur les deux cultes en Macédoine et en Thessalie.

9. Cf. *supra* n. 6.

10. Zon., *Lexikon* 75-76; *Etymologicum Symeonis* 1.136: Z 75; Et. Byz. *s.v.* Ἰχναί. Pour les inscriptions: Athènes: IG II² 8944 (Εὐρυδίκη Δάδου Ἰχναία); Delphes: FD III 3. 207: Ἀλεξάνδρῳ Λ[...]ου Ἐδ<ε>σσαιῶι, Ἀντιγόνῳ Ἀσάνδρου Ἰχναίῳ, Πολιτάρχῳ [...c.6...] Μελιβοίῃ; A. Plassart, «Inscriptions de Delphes. La liste des théorodokes», *BCH* 45 (1921) 1-85, col. III 63 (ἐν Ἰχναῖς Δίης Ἀλκέτου). Pour cette dernière, voir aussi *infra* n. 18.

11. LGPN IV 179; SEG XXIV 584; M. B. Hatzopoulos, *Actes de vente d'Amphipolis* («Μελετήματα» 14; Athènes 1991) no XII 10, p. 86 n. 1; SEG XLI 566: μάρτυρ[ε]ς Νέων Ἰχναίου, Ἀσπιδίης Ἀντιότου. À propos d'ethniques qui sont devenus des noms propres, voir P.M. Fraser, «Ethnics as Personal Names», in S. Hornblower et Elaine Matthews (éds.), *Greek Personal Names. Their value as Evidence. Proceedings of the British Academy* 104 (2000) 309-310, nos 14 et 15.

La localisation d'Ichnai

Conformément à Hérodote, Ichnai, tout comme Pella, est à localiser sur la rive droite du fleuve. En effet, la découverte par A. Struck de deux inscriptions dont la première mentionnait le *demos* d'Ichnai et la deuxième la *polis* d'Ichnai dans le voisinage de Kouphalia, lui permit de placer Ichnai dans la région de Koufalia.¹² Ch. Edson, D. Kanatsoulis, L. Gounaropoulou et M. B. Hatzopoulos le suivirent et placèrent Ichnai dans le voisinage de ce même village.¹³ Ichnai doit donc être localisée au «nord-est de Pella, au nord d'Allantè, au nord-ouest de Tyrissa et à l'ouest d'Héraclée de Mygdonie».¹⁴ Le fait qu' A. Struck trouva le second fragment de l'inscription à une distance d'une heure et demie de Topsin, sur une *trapeza* située à cinq minutes de la route, permet de localiser le site d'Ichnai à cette *trapeza*.¹⁵

12. A. Struck, «Inscripfen von Makedonien», *AM* 27 (1902) 309-10, nos 14 et 15 (305-320).

13. Ch. Edson, «Strepsa (Thucydides 1.61.4)», *CP* 50 (1955) 174, 187 n. 70 (169-190); D. Kanatsoulis, *Ἡ Μακεδονία ἀπὸ ἀρχαιοτάτων χρόνων μέχρι τῆς ἀνόδου τοῦ Φιλίππου Β'*, II (Thessalonique 1976) 32-33; L. Gounaropoulou et M. B. Hatzopoulos, *Les milliers de la voie egnatienne entre Héraclée des Lyncestes et Thessalonique* («Μελετήματα» 1; Athènes 1985) 59 n. 4, 61. Comme la publication d'A. Struck laissait des doutes au sujet de la découverte de deux inscriptions sur la rive droite du fleuve, F. Papazoglou avait sûrement raison de supposer que le territoire d'Ichnai sur lequel ont été trouvés les deux fragments «s'étendait sur les deux rives du fleuve, ou bien la pierre a été transportée sur la rive gauche de l'autre côté»: F. Papazoglou, *Les Villes de Macédoine à l'époque romaine. BCH Suppl. XVI* (Athènes 1988) 156. Le déchiffrement du manuscrit de M. Struck par M. B. Hatzopoulos lui a permis de vérifier la localisation d'Ichnai sur la rive droite de l'Axios: M. B. Hatzopoulos, «Ἡ ἔκδοσις τῶν ἐπιγραφῶν τῆς τρίτης μακεδονικῆς μερίδος: παρελθὸν καὶ μέλλον», *Α' Πανελλήνιο Συνέδριο Ἐπιγραφικῆς (Πρακτικά). Στὴν μνήμη τοῦ Δ. Κανατσούλη, Θεσσαλονίκη 22-23 Ὀκτωβρίου 1999* (Thessalonique 2001) 157-170, 159-160, 167.

14. Cf. note précédente, M. B. Hatzopoulos, *Τρίτη μερίς*, 167. Cf. aussi M. B. Hatzopoulos et P. Paschidis, «Makedonia», *Inventory* (*supra* n. 6) 802. Pour la localisation et les inscriptions d'Héraclée de Mygdonie, voir, en dernier lieu, M. B. Hatzopoulos, «Οἱ ἐπιγραφὲς τῆς Ἡράκλειας τῆς Μυγδονικῆς (Ἅγιος Ἀθανάσιος-Γέφυρα) μετὰ τὸ ἀρχαιολογία καὶ ἀρχαιοκαπητεία», *Actes du IIe Colloque d'Épigraphie de Thessalonique 24-25 novembre 2001, à la mémoire de Fanoula Papazoglou* (Thessalonique 2008) 237-253.

15. Selon M. B. Hatzopoulos et P. Paschidis, *Inventory* (*supra* n. 15) 802, le site probable de la ville a été entièrement détruit par l'activité agricole intense (avec renvoi à *AD* 49 [1994] Chron. 455); les citoyens d'Ichnai participèrent à la colonisation macédonienne d'Amphipolis (avec renvoi à M. B. Hatzopoulos, *Amphipolis* [*supra* n. 11] 86). Cf. note précédente (M. B. Hatzopoulos). A propos de la topographie de la Bottiée, cf. P. Chrysostomou,

Le statut d'Ichnai

L'agglomération urbaine qui fut à l'origine Ichnai est mentionnée comme *polis* par Hérodote «in the urban sense».¹⁶ Quelques siècles plus tard, pendant l'époque hellénistique, Ichnai avait le statut de cité du royaume. En 252/1 la cité de Delphes octroya un certain nombre de privilèges et la proxénie à un Ichnéen.¹⁷ La cité fait également partie de la grande liste des théorodoques de Delphes des années 220-210.¹⁸

La date de l'incorporation d'Ichnai dans le royaume téménide reste un sujet de discussion. Pour M. B. Hatzopoulos, Pella et Ichnai commencèrent à faire partie de la Macédoine proprement dite dans les années qui suivirent le début du IV^e siècle.¹⁹ C'est au début de ce siècle que Pella, la voisine d'Ichnai, devint la capitale d'Amyntas III.²⁰ Pour ce qui concerne ce même siècle, Ichnai n'est pas comprise dans la liste des théorodoques d'Epidaure datant du règne de Perdikkas III (*IG IV*² 94). Bien que les deux listes ne soient pas exhaustives, celle des théorodoques d'Epidaure cite Μακεδονία et le souverain comme théorodoque (*IG IV*² 94, fr. b col. I l. 9). Ichnai figure sans doute parmi les *poleis* du royaume de Macédoine

«Η τοπογραφία της Βόρειας Βοττιαίας. Η Πέλλα, η αποικία της Πέλλας και οι χώρες τους», *Μνήμη Δ. Λαζαρίδη. Πόλις και Χώρα στην Αρχαία Μακεδονία και Θράκη. Πρακτικά Αρχαιολογικού Συνεδρίου, Καβάλα 9-11 Μαΐου 1986* (Thessaloniki 1990) 205-238, surtout 206, 208 n. 19, 221-223; *eiusdem*, «Η ιστορική τοπογραφία της βόρειας Βοττιαίας», *Αφιέρωμα στον Ν. Γ. Λ. Hammond, Παράρτημα Μακεδονικών* 7 (Thessalonique 1997) 491-507; M. Tiverios, «The Ancient Settlement in the Anchialos-Sindos Double Trapeza. Seven Years (1990-1996) of Archaeological Research», *Euboica. L'Eubea e la presenza euboica in Calcidica e in Occidente. Atti del Convegno Internazionale di Napoli, 13-16 novembre 1996* (Napoli 1998) 243-253.

16. M. B. Hatzopoulos et P. Paschidis, *Inventory* (*supra* n. 14) 802.

17. *FD III* 3. 207: Ἀλεξάνδρῳ Λ[...]_{ου} Ἐδ<ε>σσαίῳ, Ἀντιγόνῳ Ἀσάνδρου Ἰχναίῳ, Πολιτάρχῳ [...c.6...] Μελιβοιῇ ... προξενίαν, προμαντείαν, προδικίαν, προεδρίαν, ἀσυλίαν, θεαροδοκίαν, ἀτέλειαν πάντων...

18. A. Plassart, *Théorodoques* (*supra* n. 10) col. III 63. Pour une date entre 220 et 210 proposée pour cette inscription, voir D. Knoepfler, «Le temple de Métroon de Sardes et ses inscriptions», *MH* 50 (1993) 16-43, surtout 42-43 (*SEG* XLIII 221). Cf. *BullEpigr* 1994, 432 (M. B. Hatzopoulos).

19. M. B. Hatzopoulos, *Institutions* (*supra* n. 2) 171-9.

20. A propos du transfert de la capitale d'Aigéai à Pella, voir M. B. Hatzopoulos, «Strepsa», in M. B. Hatzopoulos – L. D. Loukopoulou, *Two Studies in Ancient Macedonian Topography* («Μελετήματα» 3; Athènes 1987) 42-43; M. B. Hatzopoulos, *Institutions* (*supra* n. 2) 472.

auxquelles Scylax (66) fait allusion: εἰσὶ δὲ καὶ ἄλλαι Μακεδονίας ἐν μεσογείᾳ πολλάι. Ainsi, on peut suggérer qu'à la date de l'inscription en question, donc sous Perdikkas III, Ichnai faisait partie, depuis quelques décennies déjà, des territoires du royaume. A l'appui de cette hypothèse viennent les inscriptions trouvées par A. Struck. Nous devons à F. Papazoglou le rapprochement de ces deux fragments d'un accord commercial entre Ichnai et Dikaia en Chalcidique qui porte sur la sécurité du commerce, tout comme sur le danger des pirates.²¹ Selon A. Struck, le texte est en belles lettres de grande taille dont la forme, telle que nous l'apercevons sur le fac-similé d'A. Struck, publié par M. B. Hatzopoulos, n'interdit pas de proposer une date au IV^e siècle.

D'après les observations de F. Papazoglou, l'inscription mentionne la cité de Dikaia de Chalcidique, pour laquelle une localisation à Néa Kallikrateia semble maintenant s'imposer.²² Le statut de Dikaia de Chalcidique pendant la première moitié du IV^e siècle nous est connu parce que, comme d'autres cités autonomes, elle reçut les théorodokes d'Epidaure durant le règne de Perdikkas III (*IG IV*² 94 fr. b col. I l. 11). A présent, nous disposons des informations complémentaires sur Dikaia fournies par la grande inscription des *synallagai* de *Dikaiopolitai*. En fait, les données disponibles datent ces *synallagai* de l'automne 363, donc à la suite de la prise de Pydna et de Methonè par Timothée et de la rupture définitive du général athénien avec le souverain téménide. Perdikkas III est reconnu comme garant et témoin du serment (μάρτυρα καὶ συνίστορα τῶν ὄρκων καὶ τῶν πιστωμάτων πάντων Περδίκκαμ ποιήσασθαι).²³

Une datation de l'accord commercial entre Ichnai et Dikaia durant les années

21. F. Papazoglou, *Villes* (*supra* n. 13) 156 avec la note 63.

22. S. Psoma, *Olynthe et les Chalcidiens de Thrace. Etudes de numismatique et d'Histoire*, (Stuttgart 2001) 240-249. A propos de la localisation de Dikaia à Néa Kallikrateia, cf. S. Psoma, «Μεθώνη Πιερίας. Ένας νέος νομισματικός τύπος», *Nom. Chron.* 21 (2002) 73-81 et A. Bilouka, S. Vasileiou, I. Graikos, «Αρχαιολογικές μαρτυρίες από την Ν. Καλλικράτεια Χαλκιδικής», *AEMΘ* 14, 2000 (2002) 299-308; A. Bilouka, I. Graikos, «Νέα Καλλικράτεια 2001: Η ανασκαφική έρευνα στο ανατολικό νεκροταφείο του αρχαίου οικισμού», *AEMΘ* 15, 2001 (2003) 279-288; A. Bilouka, I. Graikos, «Νέα Καλλικράτεια 2002. Η ανασκαφική έρευνα στον αρχαίο οικισμό», *AEMΘ* 16, 2002 (2004) 375-384; *eorundem*, «Νέα Καλλικράτεια 2003. Η σωστική ανασκαφική έρευνα στον αρχαίο οικισμό», *AEMΘ* 17, 2003 (2005) 379-389; A. Bilouka, I. Graikos, P. Klanga, «Νέα Καλλικράτεια 2004: η ανασκαφική έρευνα στο νεκροταφείο του αρχαίου οικισμού», *AEMΘ* 18, 2004 (2006) 105-114; *eorundem*, «Νέα Καλλικράτεια 2005: Η ανασκαφική έρευνα στο ανατολικό νεκροταφείο του αρχαίου οικισμού», *AEMΘ* 19, 2005 (2007) 239-248.

23. E. Voutiras – K. Sismanidis, «Δικαιοπολιτών συναλλαγαι. Μια νέα επιγραφή

qui suivirent l'avènement au trône de Philippe II (360) n'est pas à exclure. Pendant le règne de Philippe II, les territoires du royaume furent systématiquement divisés en entités autonomes dont le statut juridique propre fut formellement reconnu.²⁴ Derrière l'accord entre Ichnai, cité du royaume, et Dikaia de Chalcidique, *polis hellenis*, on pourrait éventuellement discerner l'esprit réformateur de Philippe II. Notons que, tout en tenant compte d'une date soit avant soit durant le règne de Philippe II, cette inscription d'Ichnai, même considérablement mutilée, surprend par le degré d'indépendance dont jouissaient les cités du royaume de Macédoine.

L'accord entre Ichnai et Dikaia peut se placer dans le cadre institutionnel (réglementaire) du royaume de Macédoine: Ichnai, comme sa voisine immédiate, Pella, capitale du royaume depuis le règne d'Amintas III, faisait partie des territoires du royaume de Macédoine pendant cette première moitié du IV^e siècle et c'est au titre de cette capacité qu'elle signe cet accord avec Dikaia.

La date de la dissolution de la Ligue Chalcidienne et de la destruction d'Olynthe par Philippe II en 348 peut constituer sans doute un *terminus ante quem* pour Dikaia et l'inscription en question. Cet événement majeur entraîna l'incorporation dans le royaume des territoires de la Ligue Chalcidienne ainsi que des cités de cette région faisant partie de cette Ligue à la suite de la cession de Potidée et d'Anthémonte aux Chalcidiens par Philippe II (357).²⁵

Nous constatons donc que nous ne disposons de témoignages sur Ichnai comme cité du royaume qu'à partir du IV^e siècle. L'histoire d'Ichnai pendant le Ve siècle demeure obscure. Du premier quart de ce siècle datent des monnaies d'argent en différentes dénominations qui portent l'ethnique *Ichnaion*.²⁶ Comme nous l'avons dit, l'attribution de ce monnayage à Ichnai constitue pour certains historiens modernes un argument à l'appui de la non-annexion de cette ville et de sa voisine région de Mygdonie par les rois Téménides avant 480.²⁷ Rappelons que

από την Δίκαια, αποικία της Ερέτριας», *Ancient Macedonia VII* (Thessalonique 2007) 253-274.

24. Cf. M. B. Hatzopoulos, «L'Etat macédonien antique: un nouveau visage», *CRAI* 1997, 7-25 surtout 16-17.

25. M. Zahrt, *Olynth und die Chalkidier* (Munich 1971) 182; S. Psoma, *Olynthe (supra n. 22)* 114; Chr. Gatzolis, *Η κυκλοφορία του χαλκινου νομίσματος στη Μακεδονία (5ος-1ος αι. π.Χ.)*, (thèse inédite, Thessalonique 2010).

26. À propos de ce monnayage, cf. J. N. Svoronos, *L'Hellénisme primitif de la Macédoine* (Paris 1919) 40-44; H. Gaebler, *Die antiken Münzen Nordgriechenlands*, III/ 2 (Berlin 1935) 63-66.

27. Ch. Edson, «Early Macedonia», *Ancient Macedonia. Papers Read at the First International Symposium Held in Thessaloniki, 26-29 August 1968* (Thessalonique 1970) 28 (17-

si, pour les uns, la conquête de la Basse Péonie et de la Mygdonie date de 510 environ, pour les autres elle date de 480.²⁸

Le monnayage au nom des Ichnéens

Comme nous l'avons déjà dit, le monnayage en différentes dénominations avec une roue comme type de revers et la légende Ἰχναίων, écrite parfois avec un *chi* rouge V, a été attribué à Ichnai. Bien que la légende soit *Ichnaion*, l'attribution en fonction de celle-ci constitue un sujet de débat. Numismates et historiens ne se sont pas mis d'accord pour associer ce monnayage à la ville que note Hérodote comme voisine de Pella.²⁹ À l'appui de ceux qui prenaient l'attribution à la ville d'Ichnai comme obligatoire, est venue l'attribution d'un monnayage d'argent plus ou moins contemporain à la ville de Lètè, située à l'est d'Ichnai.³⁰ Nous acceptons l'avis de M. Smith et soutenons l'attribution du monnayage autrefois reconnu comme étant celui de Lètè à une cité située entre le Strymon et le Nestos. M. Smith a proposé Eion. Nous avons opté pour Bergè pour un certain nombre de raisons. L'heureuse découverte de petites dénominations d'argent de ce monnayage dans les fouilles de Thasos, d'Amphipolis, de Galépsos et de Bergè corrobore leur attribution à une autorité émettrice située entre le Strymon et le Nestos.

44); N. G. L. Hammond – G. T. Griffith, *A History of Macedonia II* (Oxford 1979) 76 sqq. et 79 sqq.; à la page 90, une date vers 509 est proposée pour la fin du monnayage d'Ichnai; M. B. Hatzopoulos – L. D. Loukopoulou, *Recherches sur les marches orientales des Téménides* (Anthemonte-Kalindoia) I («Μελετήματα» 11; Athènes 1992) 15-25, surtout 25; M. B. Hatzopoulos, *Institutions* (supra n. 2) 106-107 et 107 n. 1, 111, 465.

28. Une date vers 510 a été proposée par N. G. L. Hammond, *HM II* (supra n. 27) 90 et M. Zahrt, «Die Entwicklung des makedonischen Reiches bis zu den Perserkriegen», *Chiron* 14 (1984) 358-360 (325-368). Partisans de la basse chronologie sont Ch. Edson (*Macedonia* [supra n. 28] 28), M. B. Hatzopoulos et L. D. Loukopoulou, *Recherches* (supra n. 27) 15-25, où figure la bibliographie précédente.

29. M. Zahrt, *Entwicklung* (supra n. 28) 358 n. 104, place le monnayage des Ichnéens à l'est du Strymon.

30. Il s'agit d'une attribution proposée par B. V. Head, *Historia Numorum* (Oxford 1911²) 198. A propos de ce monnayage, voir maintenant M. N. Smith, *The Mint of "Lete" and the Development of Coinage in the North Aegean* (Unpublished Doctoral Dissertation, Rhode Island, 1999); *eiusdem*, «The Archaic Coinage of "Lete"», *XII Internationaler Numismatischer Kongress Berlin 1997, Akten-Proceedings-Actes*, ed. B. Kluge und B. Weissner (Berlin 2000) 217-221; S. Psoma, «The "Lete" Coinage Reconsidered», in P. van Alfen (éd.), *Agoronomia. Studies in Money and Exchange Presented to J. H. Kroll* (New York 2006) 61-85.

La date

Les monnaies d'argent portant l'ethnique *Ichnaion* ont été frappées pendant le premier quart du Ve siècle. Cette date est suggérée par leur ressemblance stylistique et iconographique avec des monnayages d'autres autorités émettrices de la Grèce du Nord, que nous examinerons de près ultérieurement, et notamment sur la base de quelques monnaies des Ichnéens qui pèsent un peu moins que 30 g dans le grand trésor d'Assiout dont l'enfouissement date de 475 avant notre ère.³¹ L'absence de monnaies des Ichnéens dans les trésors dont l'enfouissement date des dernières décennies du VIe siècle fixe une date pour le début de leur frappe vers l'extrême fin de ce siècle et le début du siècle suivant. Les rarissimes monnaies des Ichnéens sont également absentes de trésors enfouis ultérieurement au trésor d'Assiout. Il semble tout à fait plausible qu'elles aient été frappées pendant une période courte, durant les premières décennies du Ve siècle. Signalons que les monnayages de Galépsos et des Bisaltes ont été également frappés pendant cette même période.³² Au vu de cela, l'arrêt de leur frappe coïncide avec celle des statères de Néapolis.³³ Notons que quelques années auparavant prit fin le monnayage que nous avons attribué à la cité de Bergè (ex "Lètè").³⁴

L'iconographie

Le monnayage des Ichnéens fut frappé avec une roue comme type de revers. Pour le type de droit, différents types ont été choisis pour les différentes dénominations. Les monnaies d'environ 30 g portent un char à bovidés conduit par un berger (?) dont la tête est protégée par un pétase (J. N. Svoronos, pl. IV 5 [= fig. 1]-6; H. Gaebler, 63-64 no 1: pl. XIV 7, 64 no 2: pl. I 20, no 3: XXVII 30), tandis que

31. À propos du trésor d'Assiout, cf. M. Price – N. Waggoner, *Archaic Greek Coinage: The Asyut Hoard* (London 1975) 29-30; C. M. Kraay, «The Asyut hoard: Some Comments on Chronology», *NC* 137 (1977) 189-198; M. Jessop Price, «The Coinages of the Northern Aegean», *BAR* 343 (1987) 43-47; *ibidem*, J. H. Kagan, «Decadrachm Hoard», 21-28.

32. À propos de Galépsos, voir S. Psoma, «Les boucs de la Grèce du Nord. Problèmes d'attribution», *RN* 2003, 227-242, surtout 233, 240. Pour les Bisaltes, voir J. H. Kagan, «Decadrachm Hoard», 24-25.

33. Cf. Cl. Papaevangelou, *H Νομισματοκοπία της Νεαπόλεως* (Thèse de doctorat inédite, Thessalonique 2000). Le rapprochement stylistique des *hektaï* de la période IV d'Argilos (495-478/7 av. J.-C.) et des monnaies des Ichnéens, des Tyntènes et des Orresciens soutient les dates que nous proposons. Cf. K. Liampi, *Argilos. A Historical and Numismatic Study*, *Kerma* 1 (Athènes 2005) 139.

34. S. Psoma, *Agoranomia* (*supra* n. 30) 67.

celles d'environ 10 g sont frappées avec un guerrier qui dresse un cheval (J. N. Svoronos, pl. IV 13 [= fig. 2]-15; H. Gaebler, 65 nos 10-11: pl. XIV 12 et 8). Un taureau agenouillé à droite, qui relève et détourne la tête, est le type de droit de monnaies qui pèsent environ 4 g (J. N. Svoronos, pl. IV 8 [= fig. 3]; H. Gaebler, 64 no 4: pl. XIV 13.). Ce même type de droit se trouve sur les petites fractions d'argent qui pèsent environ 1 g (J. N. Svoronos, pl. IV 9 [= fig. 4]-12; H. Gaebler, 64-65, no 5: pl. XIV 14, no 6: pl. XIV 11, no 7: pl. XIV 15, no 8: pl. XIV 10, no 9: pl. XIV 9). Il est à signaler que nous rencontrons l'ethnique au droit de deux dénominations plus grandes.

Il est très intéressant de noter que les Ichnéens partagent les mêmes types de droit de la plus lourde dénomination avec d'autres monnayages de la Grèce du Nord: ceux des Orresciens (J. N. Svoronos, pl. V 1 [= fig. 5]-5; H. Gaebler, 89 nos 1-2: pl. XVIII 1-2), des Edoniens représentés par leur roi, Gétas (J. N. Svoronos, pl. IV 1 [= fig. 6]-4) et de Litas (J. N. Svoronos, pl. IV 6 [= fig. 7], 16, 19; H. Gaebler, 66 no 12: pl. I 22). On trouve des bovidés au droit de la dénomination la plus lourde des Derroniens également (J. N. Svoronos, pl. I 6-14, 16 et II; H. Gaebler, 55-57 nos 1-7: pl. XXV 12, 14, I 11, XXV 15, 16, 17, 18). La deuxième dénomination de 10 g environ partage son type avec des monnaies du même poids des Orresciens et des Tyntènes (J. N. Svoronos, pl. IV 20 [= fig. 8]-21 [Tyntènes], V 14-16 [Orresciens]; H. Gaebler, 91-92 nos 15-18: pl. XVIII 12-13, 19-20). Le taureau de la plus petite dénomination est un point en commun avec des monnaies «anonymes», de petites fractions d'environ 1 g des Orresciens (J. N. Svoronos, pl. V 6 [= fig. 10]-9; H. Gaebler, 90-91 nos 6-14: pl. XVIII 14, 8, 9, 11, 17, 18, 10, 15, 14) et de Litas (J. N. Svoronos, pl. IV 17 [= fig. 11]-18; H. Gaebler, 66).

Différentes interprétations ont été proposées pour les types en commun de ces différents monnayages de la Grèce du Nord.³⁵ Cependant, il nous semble

35. O. Picard, «Monnayages en Thrace à l'époque achéménide», *Mécanismes et innovations monétaires dans l'Anatolie achéménide, Numismatique et Histoire, Actes de la Table Ronde Internationale d'Istanbul, 22-23 mai 1997* (Paris 2000) 246 (239-252): accord monétaire entre Thasos et les Thraces; *eiusdem*, «Mines, monnaies et impérialisme: conflits autour du Pangée (478-413 av. J.-C.)», in A.-M. Guimier-Sorbets, M. B. Hatzopoulos et Y. Morizot (éds.), *Rois, cités, nécropoles. Institutions, rites et monuments en Macédoine. Actes des colloques de Nanterre (décembre 2002) et d'Athènes (janvier 2004)*, (*Μελετήματα* 45; Athènes 2006), 272 (269-282): «l'image pourrait renvoyer à l'origine du minerai, dans un système minier où les responsables de l'exploitation doivent verser une partie du produit de celui-ci à des maîtres politiques ou militaires».

indispensable de souligner, à l'instar d'O. Picard, que l'on peut observer ce même phénomène en Chalcidique de la fin du VI^e et du début du Ve siècle, sans pourtant éprouver le besoin de l'expliquer d'une façon ou d'une autre.³⁶ Adopter les types du voisin est un phénomène que l'on observe souvent dans le monde antique; cette habitude est étroitement liée aux besoins de chaque autorité émettrice de faire circuler son numéraire dans la même zone commerciale que le voisin plus puissant. Un accord monétaire entre différentes autorités émettrices plus ou moins voisines conclu dans cette perspective ne peut pas être exclu non plus.³⁷

Développement stylistique

La comparaison du style de ce monnayage ichnéen avec celui des autres monnayages qui portent les mêmes types et surtout avec le monnayage des Orresciens, nous amène à proposer une chronologie plus précise pour celui-ci. Bien qu'au revers des Ichnéens on trouve une belle roue, les statères des Ichnéens apparaissent avant les statères des mêmes types des Orresciens, dont les plus anciens portent au revers un carré creux (J. N. Svoronos, pl. V 14); les statères des Ichnéens sont d'un style un peu moins développé et naturaliste que les statères des Orresciens de mêmes types (J. N. Svoronos, pl. IV 13 [= fig. 11]-15). Pour ce qui concerne la plus grosse dénomination, son style semble également plus ancien que celui de la même dénomination frappée par les Orresciens (J. N. Svoronos, pl. IV 5-6 et V 1-4). Les petites monnaies d'argent suivirent de près la plus grande dénomination (J. N. Svoronos, pl. IV 9-12). On peut donc conclure que le monnayage des Ichnéens débuta avec

36. Note précédente et le commentaire de S. Psoma, *Agoronomia* (supra n. 30) 68-69.

37. Nous connaissons l'accord monétaire entre Phocée et Mytilène et celui des colonies achéennes de l'Italie du Sud. Les cités de Phocée et de Mytilène conclurent vers la fin du Ve siècle et le début du IV^e siècle (*SEG* XXVI 873) ou bien avant [A. J. Heisserer, «*IG* XII 2, 1 (The Monetary Pact between Mytilene and Phokaia)», *ZPE* 55 (1984) 115-32 = *SEG* XXXIV 849: vers 426], un accord monétaire et commercial selon lequel les deux cités devaient frapper monnaie en alternance et prendre des mesures contre les faussaires (*IG* XII 2, 1; cf. F. Bodenstedt, *Die Elektronmünzen von Phokaia und Mytilene* [Tübingen 1981]; *eiusdem*, «Studien zur Elektronprägung von Phokaia und Mytilene», *SNR* 52 [1973] 17 sqq.). Comme G. Le Rider l'a montré («A propos d'un passage des *Poroi* de Xénophon: la question du change et les monnaies incuses d'Italie du Sud», *Kraay-Morkholm Essays. Numismatic Studies in Memory of C. M. Kraay and O. Morkholm* [Louvain-la-Neuve 1989] 159-172), les colonies achéennes de l'Italie du Sud conclurent un accord monétaire qui consistait en l'usage de la même technique («monnaies incuses») et en la frappe de monnaies du même poids. Ce dernier accord conduisit à la création d'une zone monétaire fermée, réservée à l'utilisation et à la circulation de ces monnaies uniquement.

des monnaies d'environ 30 g et des petites fractions d'argent. Les statères aux types guerrier / cheval suivirent; ils apparurent peu avant l'inauguration de la frappe de la même dénomination portant les mêmes types des Orresciens. Il semble que dans son ensemble, le monnayage des Ichnéens anticipe celui des Orresciens. Il prit fin avant le début de la belle série orrescienne avec l'enlèvement de la Ménade par le Centaure (J. N. Svoronos, pl. V 17-24).

L'étalon monétaire

Le système des dénominations et les poids, c'est-à-dire l'étalon monétaire, adopté pour le monnayage frappé au nom des Ichnéens présente un intérêt particulier. A l'exception de quelques pièces lourdes d'environ 30g, on a trois dénominations: des monnaies qui pèsent un peu moins de 10g, leurs moitiés qui pèsent moins de 5g et portent des types différents de la dénomination de 10g, et des monnaies d' 1g environ qui partagent le même type de droit avec les monnaies de moins de 5g. Ce système des dénominations et de poids n'a rien de commun avec Argilos et le monde des cités de Chalcidique avec lequel la cité d'Ichnai semble être en contact bien avant son accord commercial avec Dikaia.³⁸ L'étalon monétaire du monnayage des Ichnéens est celui que nous rencontrons à l'est du Strymon, dans la région qui se trouve sous l'influence de Thasos et des colonies des Pariens. De même que Thasos, Bergè, Galépsos et Néapolis, les Ichnéens ont frappé des monnaies d'environ 10g, leur moitié (*ca* 5g) et des monnaies d'environ 1g.³⁹ De même que les *ethne* de la région, les Orresciens, les Bisaltes et les Edoniens, les Ichnéens ont mis en circulation des monnaies de 30g environ, l'équivalent de trois (3) monnaies de 10g. Mais observons de plus près la production monétaire de ces différentes autorités émettrices de la région située entre le Strymon et le Nestos.

Des monnaies de 10g environ ont été frappées par Thasos, Bergè (ex «Lètè»), Néapolis, Galépsos (ex «Aigéai»), «Ennea Hodoi»⁴⁰ et au delà du Nestos, Dikaia, la voisine d'Abdère.⁴¹ Les Orresciens, les Zaiéléens, les Pernéens, les Dio-

38. Sur les étalons en usage depuis le VI^e siècle et jusqu'au IV^e siècle, cf. S. Psoma, «Σταθμητικοί κανόνες στην Χαλκιδική κατά τον 5ο και 4ο αι. π.Χ.», *Οβολός* 4 (2000) 25-36; *eiusdem*, «Notes sur la terminologie monétaire en Grèce du Nord», *Actes de la journée numismatique organisée par la Société Française de Numismatique en l'honneur d'Hélène Nicolet-Pierre*, *RN* 2006, 92-93 (85-98). Pour le monnayage d'Argilos, voir K. Liampi, *Argilos* (*supra* n. 33) et W. Fischer-Bossert, *SNR* 86 (2007) 177-189.

39. Voir S. Psoma, *Agoranomia* (*supra* n. 30) 62-64.

40. J. N. Svoronos (*sup.* n. 26), pl. XVIII 1, 3-24; S. Psoma, *Agoranomia* (*sup.* n. 30) 63.

41. J. M. F. May, «The Coinage of Dikaia by Abdera, 540/35-476/5», *NC* 5 (1965) 8;

nysiens (?), les Laiéens et les Tyntènes ont frappé des monnaies de ce poids également.⁴² Trois autres séries de monnaies de ce même poids ont été émises dans cette région. La première porte un Centaure qui court,⁴³ la deuxième, dont les exemplaires sont d'un poids légèrement inférieur à celui de la première, est frappée avec un Dionysos (?) portant un double thyrsos (?) et courant vers la droite⁴⁴ et la troisième avec un cavalier tenant deux lances à droite.⁴⁵

Thasos, «Eion», Bergè (ex «Letè»), les Orresciens⁴⁶ et «Ennea Hodoi»⁴⁷ ont toutes frappé des monnaies de poids légèrement inférieur à 5g. La dénomination en question émise par Thasos, Bergè, «Ennea Hodoi» et les Orresciens est frappée avec les types de la dénomination de 10g, dont elle constitue la moitié.⁴⁸ On retrouve les deux oiseaux des monnaies de la dénomination d'environ 5g d'«Eion» au droit des monnaies de 1g attribuées également à «Eion».⁴⁹ C'est aussi le cas

E. Schönert-Geiss, *Griechisches Münzwerk: die Münzprägung von Bisanthe, Dikaia, Selymbria* (Berlin 1975) 16, 21.

42. J. N. Svoronos, pl. V 14-22, 24 (Orresciens), VI 5 (Dionysiens?), VI 11 (Ziaéléens), VI 13 (Pernéens), IV 20, 21 (Tyntènes), pl. VI 3 et M. Price – N. Waggoner, *Asyut* (*supra* n. 31) pl. VI 94 (Laiéens). A propos des Tyntènes, J. N. Svoronos note (48) la présence de deux statères dans une ancienne collection de Cavala et leur découverte, selon P. Perdrizet, «dans le pays du Pangée».

43. J. N. Svoronos, pl. VI 1, 4; S. Psoma, *Agoranomia* (*supra* n. 30) 63.

44. J. N. Svoronos, pl. XVII 1-10; S. Psoma, *Agoranomia* (*supra* n. 30) 63.

45. J. H. Kagan, «An Archaic Greek Coin Hoard from the Eastern Mediterranean and Early Cypriot Coinage», *NC* 154 (1994) 19-52, pl. 1-9: p. 21 no 13, pl. 1 no 13: 7.99 g. Cf. aussi *SNG ANS* 1013: 9.78 g.

46. J. N. Svoronos, 58, pl. V 23.

47. Les monnaies attribuées par J. N. Svoronos (136-9, pl. XVIII 1-24), suivi par Smith (Smith, *Letè* [*supra* n. 30] 220), aux Bottiéens avec vache et bovidé (220 n. 40: *SNG ANS* 925) doivent être attribuées à Ennea Hodoi: C. M. Kraay, *Archaic and Classical Greek Coins* (Londres 1976) 151. Sur cet établissement, cf. Ch. Koukouli-Chryssanthaki, «The Development of the Cities in Eastern Macedonia», in *Thrace and the Aegean, Proceedings of the VIII International Congress of Thracology, Sofia-Yambol, 25--29 September 2000* (Sofia 2002) 40-41 (37-58), L. Loukopoulou, «From Strymon to Nestos», *Inventory* (*supra* n. 6) 856 et D. Malamidou, «Ανασκαφικά στοιχεία για την παρουσία των Ελλήνων στην περιοχή των εκβολών του Στρυμόνα πριν από την ίδρυση της Αμφίπολης: Εννέα Οδοί και Άργιλος», *AEMΘ* 20, 2006 (2008), 185-196.

48. Cf. J. N. Svoronos, 58 no 21a et b, pl. V 23 (no 21a). Il s'agit des pièces de la série Centaure enlevant une Ménade. L'attribution aux Orresciens des monnaies avec un taureau qui court vers la droite et tourne la tête en arrière (H. Gaebler [*supra* n. 26], 89-90, nos 3-5, pl. XVIII 4-6) est fort douteuse.

49. S. Psoma, *Agoranomia* (*supra* n. 30) 63.

des monnaies des Ichnéens: les exemplaires qui pèsent moins de 5 g portent le même type de droit que les monnaies d'environ 1 g (J. N. Svoronos, pl. IV 8 et 9-12).

Des monnaies de ce poids (*ca* 1 g) ont été émises par Thasos, Bergè (ex «Lètè»),⁵⁰ Néapolis, Galépsos, Pergamos, par les Orresciens et, comme nous l'avons dit, par «Eion»⁵¹ et par les Ichnéens. L'importance de cette petite dénomination dans la circulation monétaire de la région est bien illustrée par sa présence dans les trésors y enfouis pendant le Ve siècle et plus tard.⁵² Elle est également présente dans les fouilles de Thasos, d'Amphipolis, de Galépsos et de Bergè.⁵³

Passons maintenant à la grande dénomination émise par les Ichnéens. Comme nous l'avons déjà dit, des monnaies de ce même poids d'environ 30 g et de même type de droit ont été émises par les Orresciens et les Edoniens représentés par leur roi, Gétas, et aussi par Litas, personnage d'origine sans doute ichnéenne, comme pourrait nous le laisser supposer la roue au revers des monnaies qui portent les initiales de ce que nous prenons pour son nom. Des monnaies de ce

50. H. Gaebler, pl. XV 3-6; Smith, *Lete* (*supra* n. 30) 220.

51. Sur Eion, cf. Ch. Koukouli-Chryssanthaki, «Αρχαία Βέργη», *ΜΥΠΤΟΣ, Μνήμη Ιονλίας Βοκοτοπούλου* (Thessalonique 2000) 366 n. 126 and 127 (351–375); Ch. Koukouli, *Cities* (*supra* n. 47) 38-39; L. Loukopoulou, *Inventory* (*supra* n. 47), 860.

52. Voir S. Psoma, *Agoranomia* (*supra* n. 30) 64. Pour le Ve siècle, nous avons les trésors suivants: (1) Pontolivado (*CH* VIII 16): 27 de Thasos et 4 de Néapolis; (2) Drama (*CH* VIII 75): «Eion» et Thasos; (3) Bulgaria 1977/78 (*CH* VII 25) de 400 (?) avec des statères de Thasos et deux (2) monnaies de 1 g de Thasos (2 «dioboles»). Pour le IVe siècle: (1) *IGCH* 720 de Skrevatno de 400 ou de 350; (2) *CH* VII 46 de Potamoi, Drama de 346; (3) *CH* IX 18 de 400 BC ou bien après et (4) *CH* IX 61 de 360/350 (S. Psoma, «Le trésor de Gazoros et les monnaies aux légendes ΒΕΡΓ, ΒΕΡΓΑΙ, ΒΕΡΓΑΙΟΥ», *BCH* 126.1 (2002) 205-229). Les deux derniers ont été enfouis dans le cimetière de Gazoros, voisine de Bergè (V. Poullos, «Θησαυρός» αργυρών νομισμάτων Αμφίπολης και Θάσου από το νεκροταφείο της αρχαίας Γάζωρου [*CH* IX, 18], *Κεφάλαια Φιλίας* en l'honneur d'Ioannis Touratsoglou [Athènes 2009] 227-233).

53. S. Psoma, *Agoranomia* (*supra* n. 30) 72. Une petite monnaie des Ichnéens (hémiekton) a été trouvée dans un puits fouillé à Profitis, village situé au sud du mont Vertiskos, dans la vallée de Mygdonie, entre les deux lacs, Pyrrolia et Bolbe. Dans ce même puits ont été trouvées de petites dénominations d'argent d'Alexandre Ier de Macédoine, des Orresciens, d'Acanthe et de Mendè. Des monnaies de bronze y ont été trouvées également; il s'agit de bronzes des rois de Macédoine, de Thessalonique et des monnaies de l'époque impériale. Cf. A. Lioutas – S. Kotsos, «Ιερό άγνωστης θεότητας στον Προφήτη Λαγκαδά στην πορεία της Εγνατίας Οδού», *AEMΘ* 15, 2001 (2003), 187-194. Nous devons ce renseignement à notre ami, Christos Gatzolis, que nous tenons à remercier.

poids des types cheval et cavalier tenant deux lances ont été émises par les Bisaltes. Cette grande dénomination est trois fois plus lourde que la dénomination d'environ 10 g. Signalons qu'au-delà du Nestos, la cité de Dikaia, voisine d'Abdère, frappa des monnaies d'environ 10 g et leurs doubles.⁵⁴

Triples statères, statères, hémistatera et hémiekta

Comme les monnaies des Ichnéens ont été frappées avec les mêmes poids que les monnayages de Bergè, Thasos, Galépsos, Néapolis, etc., il semble évident qu'elles correspondaient aux valeurs nominales de ceux-ci. Comme nous l'avons déjà dit à la suite d'O. Picard, les inscriptions de Thasos nous livrent les appellations de ces valeurs nominales.⁵⁵ Les monnaies qui pèsent un peu moins de 10 g sont des statères, leurs moitiés des *hémistatera* et celles d'environ 1 g des *hémiekta*.⁵⁶ On peut sans problème oublier les appellations octoboles, tétroboles et dioboles pour les monnaies d'un peu plus de 4 g, de 2 g et d'environ 1 g respectivement.⁵⁷ Nous nous permettons de proposer à leur place, et en suivant le témoignage des inscriptions thasiennes, des *hémistatera*, des *hektai* et des *hémiekta*.

Ce système des dénominations peut également être rencontré chez les Bisaltes, qui frappèrent des triples statères et des *hémistatera* également (H. Gaebler, 48-49, nos 1-7: pl. XII 2, 3, 5, 4, 6, 1, I 9: triples statères; 49-50, nos 8-10: pl. XII 8-10: *hémistatera*). L'influence de la zone commerciale et culturelle «thasienne» peut également être observée chez ces Bisaltes en fonction de l'adoption de l'alphabet parien-thasien pour leurs légendes monétaires.⁵⁸ Rappelons que Gétas, roi des Edoniens, frappa des triples statères également.

Des *hémistatera* d'un peu moins de 5 g ont été frappés par Mossès également (J. N. Svoronos, pl. XI 18-24). Ils portent les types du monnayage d'Alexandre Ier de Macédoine et des Bisaltes.⁵⁹ Il est à noter que le monnayage qui semble avoir adopté un système bien différent de celui des autorités émettrices discutées *supra*

54. Cf. *supra* n. 41.

55. O. Picard, «Monnayage thasien du Ve siècle av. J. Chr.», *CRAI* 1982, 412-24; H. Duchêne, *La stèle du port. Fouilles du port 1. Recherches sur une nouvelle inscription thasienne, Etudes Thasiennes XIV* (Paris 1992) I. 38-40, 79-87 (chapitre VI: «Affaires d'argent: essai de commentaire numismatique»). S. Psoma, *Terminologie* (*supra* n. 38) 85-98.

56. S. Psoma, *Agoranomia* (*supra* n. 30) 63.

57. O. Picard, *Monnayages* (*supra* n. 35) 243.

58. Cf. J. N. Svoronos, pl. XI 1-8; H. Gaebler, 48-49, nos 3-5: pl. XII 5, 4, 6.

59. Les monnaies 13-18 de la planche XII de J.N. Svoronos doivent être attribuées à Alexandre Ier. Cf. *SNG Alpha Credit Bank* 1-15 (S. Kremydi-Sicilianou).

est celui des Derrones.⁶⁰ Ceux-ci ont frappé entre autres des monnaies de 40 g (bovidé libre ou accompagné d'un homme / carré et ensuite triskélis), leurs douzièmes qui vont de 3,03 à 2,32 g (bovidé / casque et ensuite triskélis)⁶¹ et leurs moitiés de 1,82 g (protomé de bovidé / triskélis ou croix gammée). Nous comptons discuter ce monnayage intéressant et de volume considérable dans une publication future, et nous le laisserons donc à part pour revenir aux Ichnéens.

Les Ichnéens de la région sise entre le Strymon et le Nestos

Pour ce qui concerne le monnayage des Ichnéens, nous pouvons donc conclure qu'étalon monétaire, iconographie, style et, ajoutons-le, mode de fabrication, renvoient tous à la Macédoine orientale, à la région située entre le Strymon et le Nestos. Comme le monnayage attribué autrefois à la cité de Lètè, voisine d'Ichnai, que nous avons proposé d'attribuer à Bergè, le monnayage des Ichnéens a été frappé dans cette même région, riche en métaux précieux, et où un certain nombre de monnayages du même étalon et de mêmes types, qui présentent le même développement stylistique et ont été frappés selon la même technique, ont été mis en circulation. Comme pour les monnayages des Derroniens, des Orresciens, des Edoniens, des Bisaltes, des Zaieliens, des Tynténiens, des Pernéens, des Dionysiens (?) et des Laiéens, l'autorité émettrice du monnayage des Ichnéens, l'ethnique *Ichnaion*, est indiquée.⁶² Comme nous l'avons déjà souligné, ce n'est pas le cas des cités grecques de la région, colonies pariennes dans leur majorité, dont les types renvoyaient directement à l'autorité émettrice et les initiales de la légende furent ajoutées bien plus tard.⁶³

On comprend donc qu'il faut dissocier le monnayage frappé au nom des Ichnéens de la ville d'Ichnai et l'attribuer à une autorité émettrice, voire une communauté politique qu'il faut situer entre le Strymon et le Nestos.⁶⁴ Nous adoptons donc l'attribution proposée par Ioannis N. Svoronos sans pour autant partager son étymologie mais en nous appuyant uniquement sur les monnaies, leur icono-

60. À propos du monnayage des Derroniens, cf. H. Gaebler, 55-57; I. Youroukova, «Sur le monnayage des tribus thraces», *Travaux de numismatique grecque offerts à Georges Le Rider*, édités par M. Amandry et S. Hurter avec la collaboration de D. Bérend (London 1999) 435-439, pl. 39. M. Jessop Price, «The Coinages of the Northern Aegean», *BAR* 343 (1987) 45 (43-7, pl. VIII-IX).

61. J. N. Svoronos, pl. V 13; *SNG Dewing* 1016.

62. S. Psoma, *Agoronomia* (*supra* n. 30) 68-70.

63. Cf. note précédente.

64. M. Zahrt, *Entwicklung* (*supra* n. 28) 358.

graphie, leur étalon monétaire et les détails de leur fabrication.⁶⁵ L'attribution proposée par le grand numismate grec a été adoptée par le connaisseur par excellence des monnayages de la Grèce du Nord que fut Hugo Gaebler.⁶⁶ Notons que parmi les historiens, F. Geyer, U. Kahrstedt, D. Samsaris et M. Zahrtnt les ont suivis.⁶⁷

Le déplacement des Ichnées vers l'Est

Les sources littéraires nous livrent des renseignements sur quelques-uns seulement des *ethne* qui frappaient leurs propres monnayages, notamment les Bisaltes, les Edoniens, les Laiéens et les Darsioi-Dersaioi-Derraioi-Derroniens (?). Nous ne disposons pas de renseignements sur les Orresciens, les Tyntènes, les Pernéens, les Dionysiens et les Zaiéléens.

Si nous prenons en considération le fameux passage du deuxième livre de Thucydide (2.99) qui décrit les étapes de l'expansion du royaume de Macédoine vers l'est, nous pouvons constater que certains peuples dont les territoires ont été annexés par les Téménides pendant le VI^e et le Ve siècle furent poussés vers l'est, dans la région située à l'est du Strymon. Les Piéres abandonnèrent leur Piérie natale, la zone côtière de la *ge makedonis* (Hdt. 7.127). Des Edoniens qui habitaient la Mygdonie furent également expulsés, tout comme des Eordoi et des Almopes. L'Anthémonte, la Créstonie et la Bisaltie vinrent s'ajouter à la fin de cette liste de conquêtes.⁶⁸

La discussion sur les mouvements de ces *ethne* est longue et notre propos n'est pas ici d'entrer dans les détails.⁶⁹ Thucydide note les régions qu'habitèrent certains de ces peuples après leur expulsion de leurs terres d'origine par les Téménides. A l'exception des Bottiéens qui s'installèrent dans la région que nous appelons la Chalcidique⁷⁰ – Olynthe avant 479, Spartolos, Sinos, Kalindoia, Aioleion, etc., étaient des cités bottiéennes – tous les autres s'installèrent à l'est du Strymon.

65. J. N. Svoronos, 40-42.

66. H. Gaebler, 63.

67. F. Geyer, *Makedonien bis zur Thronbesteigung Philipps II* (Munich-Berlin 1930) 28 sqq.; U. Kahrstedt, «Städte in Makedonien», *Hermes* 81 (1953) 85-111; D. Samsaris, «Les Péoniens dans la vallée du Bas Strymon», *Klio* 64 (1982) 341 sqq.; M. Zahrtnt, *Entwicklung* (*supra* n. 28) 358.

68. M. B. Hatzopoulos et L. D. Loukopoulou, *Recherches* (*supra* n. 27) 15-25.

69. A. G. Zannis, *Strymon* (*supra* n. 2).

70. À propos des Bottiéens, cf. S. Psoma, «Les Bottiéens aux Ve et IV^e siècles av. J.-C.», *RN* 1999, 41-55, pl. IV ou toute la bibliographie précédente. Cf. aussi Chr. Gatzolis – S.

Les Piéres s'installèrent dans une région qui prit leur nom, la Piérie, au sud du mont Pangée (Thuc. 2.99.3: ὑπὸ τῷ Παγγαίῳ πρὸς θάλασσαν γῆ). Ils y fondèrent des villes, telles que Phagrès et Pergamos.⁷¹ Thucydide, Hérodote et Strabon, suivis par des auteurs tardifs, notent la présence des Edoniens dans la région située entre le Strymon et le Nestos.⁷² Une inscription du III^e siècle de notre ère, trouvée à Platanotopos, à quelques kilomètres à l'ouest de Pergamos (Moustheni), dans la vallée des Piéres, mentionne la Théa Almopia.⁷³ On peut conclure que la région en question reçut également les Almopes et que le culte de leur déesse persista, ce qui ne surprend guère, jusqu'à la basse époque impériale.

Pour ce qui concerne l'Anthémonte, la Créstonie et la Bisaltie, Thucydide nomme les régions que les Macédoniens ἐκράτησαν sans pourtant parler de l'expulsion de ces peuples. Pour les populations de la Basse Péonie qui vivaient παρὰ τὸν Ἀξιὸν ποταμὸν στενὴν τινα καθήκουσαν ἄνωθεν μέχρι Πέλλης καὶ θαλάσσης, Thucydide (2.99.4) note que leurs terres furent annexées par les Téménides (ἐκτήσαντο: sc. les Téménides) sans pour autant noter dans ce même passage leur déplacement éventuel et la région qui les accueillit.⁷⁴ Il est établi que des Péoniens vivaient entre le Strymon et le Nestos durant le VI^e siècle (Hdt. 5.12 sqq.). En effet, on retrouve les Péoniens dans la description de la campagne de Sitalkès, où Thucydide nomme comme étant des *ethne paionika* les Agriens et les Laiéens (2.96.3; 98.1).⁷⁵ La marche de Sitalkès d'est en ouest, décrite par Thucydide, et celle de Xerxès décrite par Hérodote (7.113), qui note à propos des Péoniens, des Dobères

Psoma, «More on the Bottiaeans of Thrace», *Κεῖμνάτια Φιλίας en l'honneur d'Ioannis Touratsoglou* (Athènes 2009) 135-143.

71. Hdt. 7.112.2; Thuc. 2.99.3. Cf. aussi K. Liampi, «Η νομισματοκοπία του Φάγρητος», *Nom. Chron.* 10 (1991) 25-31; Y. A. Pikoulas, *Ἡ Χώρα τῶν Πιέρων. Συμβολὴ στὴν τοπογραφία της* (Athènes 2001) no. 59, p. 146-152. S. Psoma, «Πέργαμος, τείχος Πιέρων», *Ἡρόδος* 14-16 (2000-2003) 215-225; L. D. Loukopoulou, *Inventory* (*supra* n. 47) 857 (Pergamos) comme «pre-hellenistic settlement non attested as polis», no 636 (p. 865: Phagres) as polis (854-869); A. G. Zannis, *Strymon* (*supra* n. 2).

72. Hdt. 5.11; 5.124; 7.114; 9.75; Thuc. 1.100.3; 4.102.2-3; 4.107.3; 5.6.4; Str. 7, fr. 36 etc. Cf. D. Detschew, *Die thrakischen Sprachreste* (Wien 1976) 197-199, s.v. Ἡδῶνοι. Voir A. G. Zannis, *Strymon* (*supra* n. 2).

73. Pour cette inscription, voir *BullEpigr* 1944, 129 et la nouvelle lecture de Hatzopoulos, *BullEpigr* 2002, 293. Voir aussi Y. A. Pikoulas, *Χώρα Πιέρων* (*supra* n. 71) no. 59, p. 146-152. A. G. Zannis, *Strymon* (*supra* n. 2).

74. A. G. Zannis, *Strymon* (*supra* n. 2).

75. A. G. Zannis, *Strymon* (*supra* n. 2).

et des Péopliens qu'ils habitaient au nord du Mont Pangée (ὑπεροικέοντας δὲ τὸ Πάγγαιον πρὸς βορέω ἀνέμου), nous suggèrent que les Péoniens se déplacèrent également vers le nord et vers l'est et s'installèrent dans la région située au nord du Mont Pangée.⁷⁶

Les Ichnéens qui ont frappé ce monnayage d'argent quelque part entre le Strymon et le Nestos avant les guerres médiques faisaient partie de ces populations qui furent expulsés de leur terres voisines de l'Axios et poussés par les Macédoniens vers le nord et l'est dans cette région riche en métaux précieux, où la présence de Thasos et des autres colonies pariennes était fort pesante.⁷⁷ Les deux dernières décennies du VI^e siècle semblent être la période au cours de laquelle les Macédoniens, avec l'aide des Achéménides peut-être, entamèrent leur marche orientale, qu'ils allaient reprendre avec succès après la fin des guerres médiques.⁷⁸ La date de l'expulsion des Ichnéens de la région d'Ichnai précède celle de leur monnayage qui date du premier quart du Ve siècle. Comme d'ailleurs ceux des Edoniens qui abandonnèrent la Mygdonie pour s'installer entre le Strymon et le Nestos et frappèrent leur monnayage dans cette région, les Ichnéens, chassés par les Macédoniens de la Péonie avoisinante à l'Axios, s'installèrent également quelque part entre le Strymon et le Nestos et frappèrent leur monnayage après leur installation dans cette nouvelle terre. Cela semble être aussi le cas de Laiéens qui sont mentionnés comme *ethnos paionikon* par Thucydide (2.98.1).

Les raisons pour lesquelles ces monnayages des *ethne*, comme d'ailleurs ceux des cités de la Grèce du Nord, furent frappés nous échappent. Aux théories associant la frappe des monnayages de la Grèce du Nord soit au *phoros* des Perses soit au commerce international,⁷⁹ on peut ajouter celle de la frappe d'un monnayage en relation avec le développement d'une communauté.⁸⁰ Cette dernière nous paraît bien plus opportune car elle prend en compte la frappe de petites dénominations que les deux autres ignorent systématiquement. Des besoins bien différents associés

76. A. G. Zannis, *Strymon* (*supra* n. 2).

77. A. G. Zannis, *Strymon* (*supra* n. 2).

78. A. G. Zannis, *Strymon* (*supra* n. 2).

79. Pour le *phoros* comme raison d'être de ces monnayages, cf. O. Picard, *Monnayages* (*supra* n. 35) 249-252. Pour le commerce, cf. K. Liampi, *Argilos* (*supra* n. 33) 259.

80. Th. R. Martin, «Why did the Greek Polis originally need coins», *Historia* XLV/3 (1996) 257-283; R. Seaford, *Money and the Early Greek Mind. Homer, Philosophy, Tragedy* (Cambridge 2004) 131-136; J. Kagan, «Small Change and the Beginning of Coinage at Abdera», *Agoranomia* (*supra* n. 30) 49-59, et surtout 52.

aux paiements à l'étranger (le *phoros* dû aux Perses pour ce qui concerne les grandes dénominations) ou à l'intérieur de la communauté (pour ce qui concerne les petites dénominations) tout comme l'accumulation de richesse ou le besoin de distribuer cette dernière peuvent être à l'origine de la décision des Ichnéens et de tant d'autres autorités émettrices de mettre en circulation leurs propres monnayages.

À l'exception des Edoniens et de leur roi Gétas, nous ignorons tout de l'organisation «politique» de ce que nous considérons comme des *ethne* au moment de la frappe de leurs monnayages dans les années qui suivirent leur installation dans la région du Strymon, avant les guerres médiques. Le monnayage frappé par les Ichnéens pendant les premières décennies du Ve siècle, reste l'unique témoignage du déplacement vers la région du Strymon avant 500 av. J.-C. de ceux-ci, originaires de la Basse Péonie, qui tiraient leurs noms de l'agglomération urbaine qualifiée de *polis* par Hérodote (et Hécatee⁸¹) et devenue par la suite une cité du royaume de Macédoine. De ce point de vue, ils nous rappellent les Chalcidiens de Thrace, originaires de l'agglomération urbaine que fut Chalcis pendant la période de la colonisation de la Chalcidique. Hérodote qualifia les Chalcidiens de Thrace de *genos*. Ceux-ci habitaient de petites cités jusqu'à l'*anoikismos* de 432 av. J.-C. et la fondation de la Ligue Chalcidienne.⁸²

Pour revenir à la Macédoine, notons qu'après l'expulsion des Bottiéens et des Péoniens, leurs anciennes agglomérations reçurent tôt, pendant la première moitié du Ve siècle avant notre ère, un certain nombre de colons ioniens.⁸³ C'est l'onomastique qui a permis à M. B. Hatzopoulos d'arriver à cette conclusion: l'építaphe, trouvé à Pella, d'un [Or]thagoras ou [Py]thagoras, fils d'Aristocratès et d'Aristobole, l'atteste (*BullEpigr* 1990, 464). L'alphabet, le nom du défunt et de ses parents et le dialecte, tout plaide pour son origine ionienne. L'arrivée et l'installation de colons d'origine ionienne furent effectuées sans aucun doute avec l'accord du souverain de Macédoine. De ce point de vue, elles nous rappellent les cas parallèles des Mycéniens et des Histiéens, qui trouvèrent quelques décennies

81. F. Jacoby, «Hekataios» (3), *RE* VII (1912), 2713 sqq.; idem, «Herodotos» (7), *RE* S 2 (1913) 446 sqq.; N. G. L. Hammond, *A History of Macedonia I* (Oxford 1972) 145-147; M. B. Hatzopoulos, *Institutions* (*supra* n. 2) 172 et 464 n. 2; M. Zahrt, «Gab es in Thrakien zwei Städte namens Mesambria? Überlegungen zur samothrakischen Peraia», *Thrakika Zetemata I* («Μελετήματα» 58; Athènes 2008) 87-120.

82. S. Psoma, *Olynthe* (*supra* n. 22) 193 sqq.

83. M. B. Hatzopoulos et P. Paschidis, *Inventory* (*supra* n. 14) 802; M. B. Hatzopoulos, *Institutions* (*supra* n. 2) 107 n. 1.

plus tard une nouvelle patrie en Macédoine.⁸⁴ Ichnai survécut et un siècle plus tard, elle est notée comme cité du royaume, comme l'attestent les sources littéraires et les inscriptions. Ce fut également le cas de la ville de Pella et d'autres villes bottiennes.⁸⁵ Pour ce qui concerne Ichnai, l'oracle local d'Apollon joua sans doute un rôle également. Plus que cela, la position d'Ichnai sur une route commerciale très importante, comme nous le montre l'accord du IV^e siècle avec Dikaia, dota la ville de contacts avec les colonies de la Chalcidique et l'intérieur des terres de la Basse Péonie.⁸⁶ Ces contacts commencèrent très tôt, avant l'expulsion des Ichnéens; notons que ces derniers transportèrent sans doute avec eux à l'Est le *chi* rouge en usage dans les colonies eubéennes, et que les contacts avec les Eubéens de la Chalcidique et de la Piérie (Methonè) et les centres urbains sur les deux rives de l'Axiros sont attestés également pour le site de Sindos (anc. Chalastra?).⁸⁷ On ne peut exclure non plus que ce *chi* rouge ait été livré aux Ichnéens du Strymon par des colons d'origine eubéenne de cette même région. Rappelons les types d'inspiration érétrienne du monnayage d'«Ennea Hodoi» et les statères de poids eubéen (17.2 g) aux types quadriges au droit et aigle volant au revers, qui rappellent ceux de Chalcis et ont été faussement attribués à Olynthe alors qu'ils sont trouvés dans la région du Strymon.⁸⁸ Le type de revers des Ichnéens, la roue qui est un point commun avec le monnayage contemporain de Chalcis s'inscrit donc sans doute également dans ce contexte de présence eubéenne tant dans le golfe thérmamique que dans le golfe strymonique.⁸⁹

Nous pouvons donc conclure: bien que les territoires situés à l'est de l'Axiros restent pendant plus d'un siècle, jusqu'à l'époque de Philippe II, une sorte de

84. En 468, le royaume accueillit les Mycéniens (Paus. 7.25.6) et vers 446 les Histieens (Théopomp. *FGrH* 115 F 387).

85. F. Papazoglou, *Villes* (*supra* n. 13) 124 sqq.

86. *IG* I³ 61 l. 20 à propos du commerce de Methonè avec l'arrière-pays.

87. M. Tiverios, *Anchialos* (*supra* n. 15) 243-253. Selon M. Tiverios, les découvertes archéologiques témoignent de la présence d'un *emporion* eubéen sur ce site durant la seconde moitié du VIII^e siècle, cf. M. Tiverios, «Πάρος, Θάσος, Εύβοια», *Γενέθλιον* (Athènes 2006) 76 (73-85); idem, «Greeks in the Northern Aegean», G. R. Tsetskhladze (éd.) *Greek Colonization: An Account of Greek Colonies and Other Settlements Overseas*, («Mnemosyne» Supplementum 193; Leiden-Boston 2006) vol. II, 21 (1-154).

88. À propos du monnayage d'Ennea Hodoi, cf. *supra* n. 40 et 47. Sur ces statères, cf. S. Psoma, *Olynthe* (*supra* n. 22) 151.

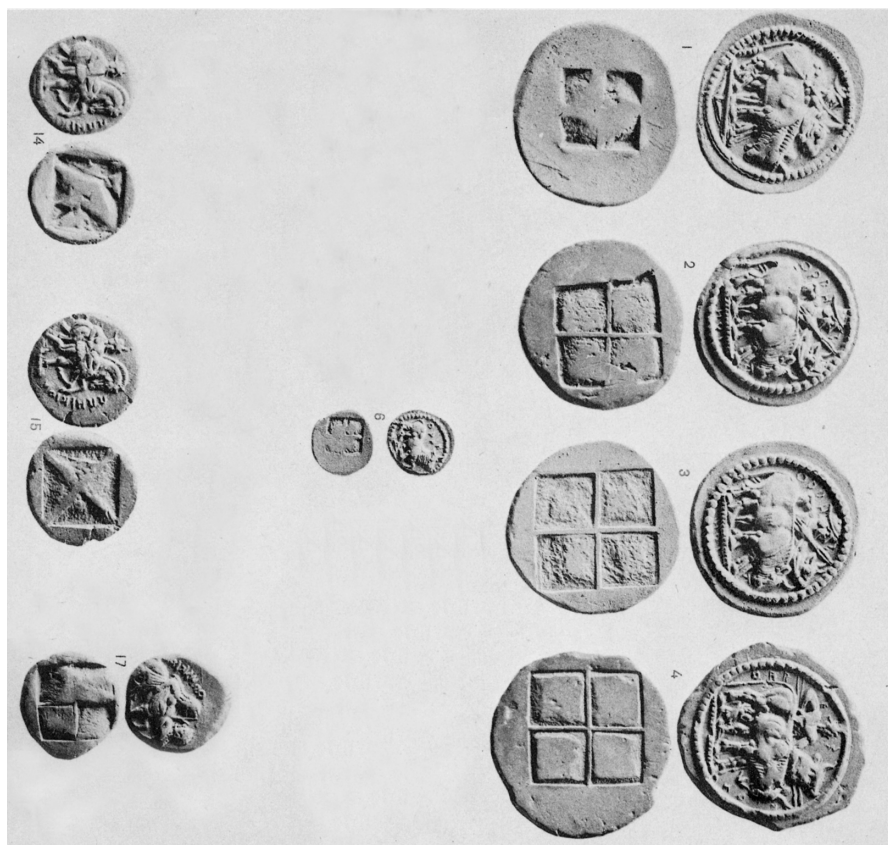
89. Sur les monnaies de Chalcis, cf. C. M. Kraay, *Coins* (*supra* n. 47) 88 sq., pl. 15, 264-266.

«Crown property»,⁹⁰ le monnayage d'argent à l'ethnique *Ichnaion* ne constitue pas un argument à l'appui de la non-incorporation de ces territoires dans le royaume, parce qu'il a été frappé ailleurs, à savoir dans la région sise entre le Strymon et le Nestos que nous appelons aujourd'hui la Macédoine orientale.

90. M. B. Hatzopoulos, *Institutions* (*supra* n. 2) 171-179.



J.N. Svoronos, planche IV.



J. N. Svoronos, planche V.